

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 08 avril 2024

CM en exercice 34
CM Présents 24
CM Votants 32

Date de convocation du conseil municipal : 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALSERHONE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Lancrans, sous la présidence de Régis PETIT, Maire.

Présents : PETIT Régis - PERREARD Patrick – DUCRET Françoise – DUCROZET Annick - ZAMMIT Gilles - VIBERT Benjamin - RONZON Serge – BELLAMMOU Mourad – CAVAZZA Andy – CHAABI Wafa – Anne-Marie MARTEL-RAMEL – MAYET Christophe – LAURENT-SEGUI Sandra - DUPIN Odette - DATTERO Katia – BRUN Catherine – POUGHEON André - KOSANOVIC Sacha - LANCON Régine - PERRIN-CAILLE Hervé - GENNARO Anthony – RIGUTTO Christiane - KONJEVIC Sead - GAY Jean-Yves

Absents représentés : DE OLIVEIRA Isabelle par PETIT Régis
BULUT Sebahat par CHAABI Wafa
FILLION Jean-Pierre par ZAMMIT Gilles
GONNET Marie-Françoise par DUCROZET Annick
MULTARI Jean-François par PERREARD Patrick
TOISEAUX Eric par KOSANOVIC Sacha
VACCANI Thierry par BELLAMMOU Mourad
BERGERET Marielle par KONJEVIC Sead

Absents : BOILEAU Florentin – DEGIRMENCI Mehmet

Secrétaire de séance : KONJEVIC Sead

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20240411-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Madame Annick DUCROZET rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 517 567 euros a été inscrite au budget primitif 2024, nature 6574, pour subventionner les associations culturelles, sportives et sociales.

Les subventions doivent être justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ainsi, le versement de la subvention est soumis aux projets détaillés de chaque association, à renseigner dans le formulaire CERFA de demande de subvention 2024.

Après avis favorable de la Commission Culture Evénementiel réunie le 15 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations culturelles suivantes :

Imputation	Associations culturelles	BP 2024
6574-30 1	Allez, on danse ?	1 500,00 euros
	Amicale Numismatique et Cartophile (ANC)	300,00 euros
	Arts et BD	30 000,00 euros
	Comité de Jumelage de Bellegarde	3 500,00 euros
	Créa Danse association	2 900,00 euros
	Ensemble Harmonique de Bellegarde (EHB)	19 700,00 euros
	L'Oreille en fête	10 000,00 euros
	La Renaissance	800,00 euros
	La Villanelle	2 450,00 euros
	Les Chantillons de la Michaille	700,00 euros
	Renaissance du Château	1 500,00 euros
6574-30 3	Ar(t)abesques	109 000,00 euros
TOTAL des subventions aux associations culturelles		182 350,00 euros

Après avis favorable de la Commission Sport Vie associative réunie le 16 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations sportives suivantes :

Imputation	Associations sportives	BP 2024
6574	Académie de Billard de la Valserine	1 055,00 euros
	Aïkido Bellegarde 01	640,00 euros
	Archers de la Valserine	1150,00 euros
	Aviron Bellegarde	2 000,00 euros
	Bellegarde Handball Club	9 000,00 euros
	Bellegarde Montagne Escalade	2 700,00 euros
	Club Athlétique Bassin Bellegardien	8 800,00 euros
	Etang du Nièvre Détente et Loisirs	2 500,00 euros
	EVB Basket-ball	23 000,00 euros
	EVB Gymnastique	56 000,00 euros
	Gym Forme et Bien Etre	200,00 euros
	Jeunes Sapeurs-Pompiers	300,00 euros
	Judo Club	15 500,00 euros
	Krav Contact & Training	5 200,00 euros
	Model Club Pays Bellegardien	800,00 euros
	Rocking club	5 700,00 euros
	Ski Club de Bellegarde	13 800,00 euros
	Tennis Club du Bassin Bellegardien	20 000,00 euros
	Triathlon	2 300,00 euros
USBC	40 500,00 euros	
Valserhône Foot	52 700,00 euros	
TOTAL des subventions aux associations sportives		263 845,00 euros

Après avis favorable de la Commission Action sociale réunie le 8 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations sociales suivantes :

Imputation	Associations sociales	BP 2024

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20240411-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

6574	ADAPA	18 500,00 euros
	AFLBB	1 300,00 euros
	Amicale Don du Sang Bellegarde	1 100,00 euros
	ALFA3A – Vet’Coeur	8 000,00 euros
	ATELEC Lettres pour l’être	3 000,00 euros
	CIFF CIDFF DE L’AIN	1 500,00 euros
	CIMADE DU PAYS DE GEX	600,00 euros
	Conseil Départemental d’Accès aux Droits CDAD	500,00 euros
	Croix-Rouge Française	2 100,00 euros
	Les Restos du Cœur	800,00 euros
	Mission Locale	17 000,00 euros
	Ni Putes Ni Soumises Ferney	2 200,00 euros
	Secours Populaire	3 000,00 euros
TOTAL des subventions aux associations sociales		59 600,00 euros

Après avis favorable de la Commission Scolaire réunie le 9 novembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal d’attribuer une subvention aux associations sociales suivantes :

Imputation	Associations scolaires	BP 2024
6574	Sou des Ecoles Bellegarde	4 884,00 euros
	Sou des Ecoles Châtillon	972,00 euros
	Sou des Ecoles Vouvray	1 016,00 euros
	Sou des Ecoles Lancrans	700,00 euros
	TOTAL des subventions scolaires	7 572,00 euros

Avec l’adhésion de la collectivité auprès du CNAS, l’association des agents des collectivités a changé d’objet afin de se concentrer sur les retraités. Cette association aura en charge d’organiser des sorties, s’assurer d’un partenariat avec des organismes locaux et de loisirs.

Imputation	Associations sociales	BP 2024

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20240411-DEL-24-053-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

6574	Association des retraités des collectivités territoriales de mairie de Valsershône & Terre Valsershône, l'Interco	4 200 euros
------	---	-------------

Le Conseil municipal,

Sur proposition de son président de séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture / Evénementiel, réunie en date du 15 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Sports / Vie associative, réunie en date du 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du CCAS de Valsershône, réunie en date du 8 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Education / Scolarité / Restauration collective, réunie en date du 9 novembre 2023,

Considérant que les associations culturelles, sportives et sociales contribuent par leur action au lien social et à l'animation de la Ville,

DECIDE

- D'inscrire au Budget prévisionnel 2024, une somme de 517 567 euros pour subventionner les associations culturelles, sportives et sociales, au chapitre 65, nature 6574.
- D'approuver la proposition de versement des subventions aux associations culturelles, sportives et sociales pour l'année 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire,



Publiée par voie électronique le 10 avril 2024